

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier que le modèle correspond effectivement à votre situation.

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Objet : congé du bailleur pour réalisation de l'événement

A ..., le ...,

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 11 et 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, j'ai l'honneur de vous donner par la présente mon congé pour le logement que vous louez depuis le ... (*date de prise d'effet du contrat*) aux termes d'un bail signé en date du ... (*date de signature du contrat de location*).

Le bail qui nous lie avait été fait pour une durée de ..., expirant le ... (éventuellement rajouter : après report du terme demandé par courrier en date du ...). Cette courte durée était justifiée par la raison professionnelle ou familiale suivante : Cela avait bien été spécifié à l'article ... du bail (*recopier la formule utilisée dans le contrat de location*).

Cet événement a (ou aura) effectivement eu lieu le ..., et je vous en confirme donc la survenance par la présente conformément à la loi.

Le bail prendra donc fin le ..., date à laquelle les lieux devront être libérés. Il vous est toutefois possible de mettre fin au bail avant cette échéance pour le cas où vous le souhaiteriez.

Je vous remercie de bien vouloir prendre par conséquence toutes vos dispositions afin de trouver un autre logement et de me restituer le logement en bon état de propreté, de réparations locatives et conforme à l'état des lieux d'entrée dressé le

Je vous propose d'établir l'état des lieux de sortie, prévu par l'article 3 de la loi du 6 juillet 1989, dès que vos meubles auront été déménagés du logement, soit au plus tard à la fin du bail, le

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me faire savoir si la date proposée pour l'établissement de l'état des lieux de sortie vous convient ou de m'en proposer une autre pour le cas où vous souhaiteriez libérer les lieux de façon anticipée.

Je vous restituerai le dépôt de garantie dans le délai maximum de deux mois (*ou un mois pour les baux conclus à compter du 27 mars 2014, lorsque l'état des lieux d'entrée est conforme à l'état des lieux de sortie*), après la remise des clés ainsi que cela est prévu à l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989.

Je reste à votre disposition pour toute précision.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Signature